



La vie scolaire

publié le 08/09/2014 - mis à jour le 26/01/2022

La vie scolaire est composée :

- ▶ de 2 conseillers principaux d'éducation : M. Dupont et Mme Bourgouin
- ▶ de 4 surveillants

Ses missions :

Le fonctionnement de l'établissement : responsabilité du contrôle des effectifs, de l'exactitude et de l'assiduité des élèves, organisation du service des personnels de surveillance, mouvements des élèves. Il participe, pour ce qui le concerne, à l'application des mesures propres à assurer la sécurité, notamment des élèves ;

La collaboration avec les personnels : échanges d'informations avec les professeurs, les personnels médico-sociaux, les agents sur le comportement et sur l'activité de l'élève. L'objectif est de rechercher en commun l'origine de ses difficultés et de mettre en place les mesures nécessaires ;

L'animation éducative : relations et contacts directs avec les élèves sur le plan collectif (classes ou groupes) et sur le plan individuel (comportements, travail, problèmes personnels) ; foyer socio-éducatif et organisation des temps de loisirs (clubs, activités culturelles et récréatives) ; organisation de la concertation et de la participation (formation, élection et réunions des délégués élèves, participation aux conseils d'établissement).



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.